

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
133-04

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Convention de partenariat avec deux associations relative à la mise en place de consultations d'ostéopathie en PMI.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les recherches en ostéopathie en périnatalité permettent de proposer des protocoles sécurisés de prise en charge pour les femmes ayant récemment accouché et pour les nouveau-nés.

Afin de donner accès à ces protocoles, le Département a mis en place au sein de ses centres de protection maternelle et infantile (PMI) une expérimentation innovante en proposant à ses patientes et à leur bébé, des consultations d'ostéopathie gratuites, sur des indications bien précises.

Ces consultations sont pratiquées par des professionnels diplômés en ostéopathie sur proposition des médecins de PMI sur les centres des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille.

Une convention de partenariat a donc été mise en place avec les 2 associations d'ostéopathes concernées : l'association pour l'enseignement et la recherche en ostéopathie et l'association d'ostéopathie périnatale et pédiatrique.

Cette expérimentation a aussi permis la conduite d'une étude clinique sur les plagiocéphalies (déformation du crâne) des nourrissons.

Les résultats de cette étude sont en cours de traitement.

Après cette expérimentation favorable et afin de maintenir l'offre de soins, la convention doit être adaptée notamment sur le plan financier avec un coût prévisionnel maximum de 4 900 € par an.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

